

AREVA: INTERVENTION DE LA FINA ET RADIOPROTECTION DES TRAVAILLEURS

Bruno ADHEMAR, Daniel CHANSON, Patrick DEVIN

AREVA
Tour AREVA
1, place Jean Millier
92 400 Courbevoie
Bruno.adhemar@areva.com

Dans le cadre de l'analyse du retour d'expérience de l'accident de Fukushima le besoin de mieux organiser le déploiement des renforts internes au groupe en cas de situation de crise majeure a été identifié. La FINA, la Force d'Intervention Nationale AREVA, a été créée en ce sens. Cette équipe est ainsi appelée à faire partie intégrante du dispositif de gestion de crise du groupe.

L'objectif de la FINA est d'apporter à un site confronté à un événement majeur des moyens humains et matériels venant d'autres entités du groupe dans un délai inférieur à 48 heures. La mise en place opérationnelle de la FINA se fera de manière progressive à partir de fin 2014 pour un déploiement total en 2017.

1. Présentation de la FINA

La capacité d'intervention de la FINA est construite selon un répertoire de missions. Ces missions sont définies en référence aux scénarios ECS, dans le contexte de mise en œuvre du noyau dur retenu pour le site impliqué. Chaque mission fait l'objet d'une documentation comportant une fiche mission qui décrit le besoin et une fiche solutions comprenant les modalités de déploiement. Les moyens humains de la FINA sont structurés dans une organisation qui comporte :

- un état-major qui pilote la projection des équipes FINA. Le pilotage opérationnel des équipes mobilisées est intégré au schéma de commandement global de la gestion de crise AREVA (commandement PCD-L/PCD-N. Les membres de l'état-major sont sélectionnés parmi des managers volontaires issus de l'ensemble du groupe,
- un ensemble d'équipes, appelées colonnes, qui sont projetables en moins de 48 heures. Chaque colonne réunit un ensemble de compétences pour réaliser la ou les missions qui lui sont pré-affectées avec un nombre de personnes prédéfini. Les équipiers des colonnes sont des salariés volontaires du Groupe. Leurs compétences sont validées par leur manager.

L'organisation FINA prévoit une mobilisation rapide d'environ 70 personnes afin d'apporter un appui opérationnel au site en crise. Cet effectif est réparti de la façon suivante :

état-major : 8 personnes,intervention : 32 personnes,

- support logistique et base arrière : 20 personnes,

ingénierie : 10 personnes.

L'organisation assure par rotation d'équipes le maintien des effectifs en intervention au niveau décrit ci-dessus. Pour constituer les colonnes, AREVA dispose d'un vivier de volontaires compétents et mobilisables en fonction des besoins de la crise. Un ensemble de 21 profils types a été défini pour catégoriser les intervenants dans les métiers intervention, logistique et ingénierie.

Un responsable radioprotection fait partie de l'état-major et chaque colonne d'intervention comprend au moins un radioprotectionniste. Une charte du volontaire précise notamment les conditions d'intervention radiologique, de suivi et d'accompagnement de chaque volontaire.



2. Radioprotection des travailleurs en situation d'urgence radiologique.

Sur les sites AREVA, au sens du groupe 1 définit dans l'arrêté du 8 décembre 2005, les personnels des secteurs ci-dessous, en contrat à durée indéterminée appartenant à la catégorie A et ne présentant pas d'inaptitude médicale sont inscrits sur la liste des personnes autorisées à intervenir en cas d'urgence radiologique ou d'exposition exceptionnelle :

- personnels de l'entité radioprotection,
- personnels des forces locales de sécurité ou équivalent,
- personnels du secteur santé au travail

Les missions de ces personnels portent notamment sur les secours aux personnes, les contrôles et mesures radiologiques, la mise en état sûr des installations et des équipements, la protection physique du site, etc...

Ces personnels interviennent en collaboration notamment avec le Groupe INTRA, les équipes ZIPE (zone d'intervention premier échelon, disponibles dans les centres CEA et sur La Hague) et la FINA.

Pour les autres personnels dont les membres de la FINA, AREVA applique les règles radioprotection du code du travail en situation normale. Ces dispositions ont été mises en œuvre lors de l'accident de FUKUSHIMA de mars 2011 pour la radioprotection des 200 collaborateurs AREVA dans le cadre de la mission de supervision du montage du procédé ACTIFLORAD pour la décontamination des effluents et d'assistance des équipes japonaises pour sa mise en service.

L'organisation de la radioprotection déployée a permis aux intervenants AREVA de respecter la réglementation française tout en s'insérant dans le dispositif japonais.